



Saint Antoine sur l'Isle

DELIB\_2024\_37  
Classification 3.5

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 033-213303738-20241025-DELIB\_2024\_37-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **VINGT CINQ OCTOBRE**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire

*DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 octobre 2024*

**PRÉSENTS :** Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe - Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Annick SAMSON Jean-Jacques FUNK - Véronique BAUDRY - Yannick MALÈVRE - Edith NAUZE, Conseillers Municipaux

**EXCUSÉE :** Nicole DUFOSSÉ, Conseillère Municipale (pouvoir donné à P. PEYRIDIEUX)

**ABSENTS :** Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal

Didier GADEAUD, Conseiller Municipal

Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal

Jackie BRUNEL, Conseillère Municipale

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Edith NAUZE

### OBJET : Vente de terrains

Madame le Maire rappelle que par délibération du 14 juin 2024, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la cession d'une partie du Chemin des Landes, portion desservant l'unique propriétaire acquéreur, Pascal SANCIER.

L'enquête publique préalable à ce déclassement a été effectuée du 19 septembre au 3 octobre 2024. Aucune observation n'a été émise. Le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable au déclassement de cette partie du chemin des Landes.

Ce terrain sera borné, à la charge de l'acquéreur. L'approbation du nouveau tableau de classement de la voirie communale fera l'objet d'une délibération ultérieure.

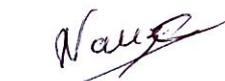
Madame le Maire rappelle également que Monsieur SANCIER souhaite acquérir le fossé traversant sa propriété, parcelle cadastrée ZE n°9, appartenant à la commune.

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- confirme sa décision de vendre à M. SANCIER cette portion de chemin sur la parcelle cadastrée ZE n°14, dont la superficie sera déterminée après bornage, ainsi que la parcelle cadastrée ZE n°9,
- fixe le prix à 1,58 € le m<sup>2</sup>
- autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires à cette vente.

Pour copie conforme,  
Saint Antoine sur l'Isle, le 29 octobre 2024

La Secrétaire de Séance,

  
Edith NAUZE

Le Maire

  
Paquerette PEYRIDIEUX